
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 décembre 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 14 décembre 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Giovanni Rapan .

AUTRES PR SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement pour la paix dans le monde.

Il convie tous les  lus municipaux et les occupants de l'h tel de ville   prendre la pause-caf  du temps des f tes, le vendredi 18 d cembre 2015, d s 15 h, dans le hall d'honneur.

Fid le   la tradition, le pr sident du conseil indique que le maire de Montr al, monsieur Denis Coderre, invite les citoyennes et les citoyens   une c r monie de portes ouvertes   l'h tel de ville, le jeudi 24 d cembre 2015, de 11 h   14 h 30, en pr sence du P re No l et de la F e des  toiles. Les  lus municipaux sont invit s    tre pr sents en grand nombre pour offrir leurs meilleurs v ux.

Le pr sident du conseil signale les  v nements suivants : le 2 d cembre 2015 « Journ e internationale pour l'abolition de l'esclavage »; le 3 d cembre 2015 « Journ e internationale des personnes handicap es »; le 7 d cembre 2015 « Journ e de l'aviation civile internationale »; le 10 d cembre 2015 « Journ e des droits de l'homme et Journ e internationale pour le droit des animaux »; le 18 d cembre 2015 « Journ e internationale des migrants ».

Il souligne  galement les anniversaires de naissance du mois de d cembre des conseillers et conseill res Justine McIntyre, Fran ois Limoges, Claude Dauphin et Lorraine Pag .

Suite   quelques interventions de la conseill re Elsie Lefebvre au sujet du d veloppement durable   l'h tel de ville, le pr sident du conseil souhaite partager les informations suivantes avec l'ensemble des membres du conseil :

- Sur l'usage de verres en plastiques lors de rencontre publiques et de rencontres de travail : il s'est assuré que les verres utilisés étaient réutilisables ou compostables. À ce chapitre, le Bureau du protocole veille au respect des bonnes pratiques lors des différents événements tenus à l'hôtel de ville. Toutefois, en vertu de la norme écoresponsable, une bonne pratique est l'usage de la vaisselle compostable. Par exemple, lors de séances de travail des Commissions, le Service du greffe va mettre en place ces bonnes pratiques à savoir, l'utilisation de verres compostables;
- Sur l'usage des bouteilles d'eau : les bouteilles sont interdites depuis plusieurs années à l'hôtel de ville, un rappel sera effectué en ce sens; il mentionne également que des pichets et de verres lavables sont utilisés tant dans la salle du conseil que lors du comité exécutif; en ce qui a trait aux contenants de jus, l'utilisation de carton de type Tétra pak qui sont recyclables depuis 2010 au Québec, est privilégiée;
- Sur les bacs compost : la collecte de compost est implantée à l'hôtel de ville depuis un bon moment déjà. Cependant, 2 bacs de compost seront ajoutés, 1 dans la cuisine du comité exécutif et 2 zones de tri seront installées en 2016 dans les antichambres du conseil.

Le président du conseil évoque quelques faits saillants en 2015. Une bicyborne a été ajoutée pour la réparation des vélos. La zone pour accueillir les vélos a été agrandie et identifiée dans le garage, tandis que la tenue de diverses activités de sensibilisation au transport en commun ainsi que des ateliers de réparation de vélos ont été offertes gratuitement aux employés de la Ville.

Le président informe l'assemblée qu'en appui à COP21 et à la demande du maire de Montréal, monsieur Denis Coderre, l'hôtel de ville sera éclairée en vert avec de l'éclairage LEED, durant la première semaine de la Conférence de Paris. De plus, depuis 2014, des potagers sont installés sur la terrasse de l'hôtel de ville et les récoltes, en collaboration avec le bureau de M. Réal Ménard, sont remises à l'Accueil Bonneau.

Finalement, le président indique qu'un nouveau Plan de développement durable 2016-2020 pour l'hôtel de ville est en voie de finalisation en collaboration avec le Bureau de la présidence et la Direction du développement durable. Une des mesures de ce Plan est d'obtenir l'accréditation LEED pour l'hôtel de ville après les rénovations, ce qui constituera une première pour un bâtiment patrimonial. Une certification « Ici on recycle » est souhaitée également.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|--|---|
| M. Luc Ferrandez | M. Denis Coderre | Grève illégale des cols bleus et décision de l'Administration d'imposer des suspensions sévères – impacts sur la gestion des opérations des arrondissements et détérioration des relations de travail / Message fort et actions plus mesurées souhaités |
| Mme Émilie Thuillier | M. Denis Coderre | Statut de métropole – implication des élus montréalais et manque de transparence de l'Administration / Mettre les élus montréalais à contribution dans ce dossier |
| M. Benoit Dorais | M. Denis Coderre (M. Lionel Perez) | Préservation de l'expertise interne dans tous les domaines d'activités de la Ville afin d'éviter un retour à la collusion et à la corruption / Dépôt d'un tableau synthèse relativement à l'application du PQMO jusqu'à ce jour démontrant les efforts de réduction de personnel consentis par la ville-centre et les arrondissements |
| Mme Lorraine Pagé | M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) | État des réflexions de l'Administration à l'égard de l'attribution de contrats de gré à gré ou au seul soumissionnaire et mesures afin de rétablir la situation / Engagement de l'Administration à l'effet de revoir les appels d'offres afin qu'ils soient conformes aux objectifs |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|---------------------|------------------|--|
| Mme Manon Barbe | M. Denis Coderre | Contribution de la Ville à lutter efficacement contre les changements climatiques et à assumer son leadership dans ce domaine parmi les grandes villes du monde / Volet spécifique pour les arrondissements qui souhaiteraient faire partie du processus |
| M. François Limoges | M. Denis Coderre | État de situation en ce qui a trait à l'hébergement pour les sans-abri avec l'arrivée de la saison froide |
| Mme Valérie Plante | M. Denis Coderre | Accueil des réfugiés syriens – embauche d'un consultant externe et démarches à l'effet d'utiliser l'expertise interne / L'Administration va-t-elle revoir sa position dans ce dossier? |

À 13 h 39,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|--|
| M. Peter McQueen | M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) | Adoption par l'arrondissement d'Outremont d'un Règlement visant à interdire les lieux de culte sur les rues commerciales, notamment les avenues Bernard et Laurier – appui de l'équipe du maire au vote de la conseillère Potvin dans ce dossier |
| M. Sylvain Ouellet | M. Denis Coderre (M. Francesco Miele) | Réponse souhaitée de l'Équipe Coderre en ce qui a trait au vote de la conseillère Potvin / Questionnement à savoir si la conseillère Potvin est toujours membre du caucus |
| M. Marvin Rotrand | M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) | Dossier de l'Hippodrome de Montréal - motifs pour lesquels le projet est bloqué et actions qui seront posées pour le redémarrer / Engagement à ce qui a trait aux logements sociaux et abordables dans ce projet Dépôt de document |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 55.

CM15 1418

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- **période de questions des membres du conseil (02)*;**
- **les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);**
- **les points en orientation au conseil d'agglomération (80);**
- **tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.**

***Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

La leader de l'opposition officielle demande le retrait de l'article 41.19 de l'ordre du jour afin de permettre à la Commission sur l'inspecteur général de faire ses recommandations avant l'adoption du règlement.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 3.01.

Le président du conseil demande l'appel du vote et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 36

Contre : 23

Le président du conseil déclare l'article 3.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

03.01

CM15 1419

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 décembre 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM15 1420

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 novembre 2015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 novembre 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 décembre 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 26 octobre au 22 novembre 2015.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 26 octobre au 22 novembre 2015.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 26 octobre au 22 novembre 2015.
-

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

- 05.01 Résolution CA15 30 12 0375 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Adoption des normes en matière d'accessibilité universelle d'AlterGo relativement au site Web des arrondissements
- 05.02 Résolution CA15 22 0439 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles, le 6 décembre 2015
- 05.03 Résolution CA15 22 0440 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion pour la solidarité et la création de liens sociaux au sein de la diversité de l'arrondissement du Sud-Ouest

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 19 novembre 2015.
- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015.

CM15 1421

Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

Le leader de la majorité dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.03

-
- 7.04 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM15 1422

Dépôt des états financiers audités au 31 mars 2015 de Montréal en fêtes, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose des états financiers audités au 31 mars 2015 de Montréal en fêtes, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

CM15 1423

Dépôt du rapport annuel 2015 d'AlterGo, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose du rapport annuel 2015 d'AlterGo, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

7.07 Dépôt de déclarations d'un membre du comité exécutif en vertu de l'article 24 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM15 1424

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires »

Le conseiller Benoit Dorais dépose le rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM15 1425

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Les enjeux et les impacts liés au bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal »

La conseillère Elsie Lefebvre dépose le rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Les enjeux et les impacts liés au bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM15 1426

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2015 »

Le leader de la majorité dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2015 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une lettre adressée au président du conseil, M. Frantz Benjamin en date du 11 décembre 2015.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par M. Craig Sauvé

11.01 Dépôt d'une pétition signée par 2720 (approx.) personnes demandant l'amélioration des transports en commun à Montréal.

15 - Déclaration

Le président du conseil appelle le point « Déclaration »

Aucun document n'est déposé.

À 15 h 12, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1427

Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans, pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13408 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'un système de relève automatisé pour compteur d'eau, pour une période de 10 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13408 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150184002
80.01 (20.01)

CM15 1428

Accorder un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support pour les licences logicielles WebFocus, pour la période du 30 décembre 2015 au 29 décembre 2018, ainsi que pour des services de formation et de mentorat pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 168 492,94 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, pour la période du 30 décembre 2015 au 29 décembre 2018, incluant des services de formation et de mentorat, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 168 492,94 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 30 octobre 2015;
- 2 - d'approuver, à cette fin, le projet de contrat d'entretien de licence de logiciel entre la Ville de Montréal et Information Builders (Canada) inc. selon les termes et conditions stipulés audit contrat;
- 3 - d'autoriser le directeur des solutions d'affaires institutionnelles à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville;

- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150554001
80.01 (20.02)

CM15 1429

Conclure une entente-cadre pour une période de quarante-huit mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, avec Groupe Trium inc. pour la fourniture de shorts cyclistes et pantalons transformables, pour le Service de police de Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14688 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de quarante-huit mois, pour la fourniture de shorts pour cyclistes et de pantalons transformables pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Groupe Trium inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14688 et au tableau de prix reçus, joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de Police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156135011
80.01 (20.03)

CM15 1430

Exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), laquelle est prévue au contrat conclu avec 3M Cogent inc. (CG06 0328), pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément au contrat conclu avec 3M Cogent inc. (CG06 0328), pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150206008
80.01 (20.04)

CM15 1431

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec Les entreprises Michaudville inc. pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs - Appel d'offres public 10184 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10184 ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156257001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1432

Autoriser une dépense additionnelle de 442 678,79 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson (0434) dans le cadre du contrat accordé à la firme Axe construction inc. (CG15 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 065 000 \$ à 3 507 678,79 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 442 678,79 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux de conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice situé au 2060, rue Dickson, dans le cadre du contrat accordé à Axe construction inc. (CG15 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 065 000 \$ à 3 507 678,79 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151029008
80.01 (20.06)

CM15 1433

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour les travaux de mise à niveau du poste principal 25 kV- 600 V au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 846 250 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 799-AE-15 (11 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Laurin, Laurin inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV - 600V au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 846 250 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 799-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153334034
80.01 (20.07)

CM15 1434

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14562 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 877 696,16 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réfection du 5^e étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Archipel architecture inc. et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14562 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155367002
80.01 (20.08)

CM15 1435

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec WSP Canada inc. (1 759 955,67 \$, taxes incluses), AECOM Consultants inc. (1 195 633,65 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (608 965,09 \$, taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 15-14463 (6 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et programmes de la Direction des transports ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour chacune des ententes concernées, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14463 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

| Firmes | Montant maximal (taxes incluses) |
|----------------------------|-------------------------------------|
| WSP Canada inc. (1) | 1 759 955,67 \$ |
| AECOM Consultants inc. (2) | 1 195 633,65 \$ |
| CIMA+ s.e.n.c. (3) | 608 965,09 \$ |

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction des transports, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1151097007
80.01 (20.09)

CM15 1436

Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, pour une somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14188 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1157089001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1437

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à Beaudoin Hurens pour la mise à niveau de quatre stations de pompage dans la Ville de Dorval, pour une somme maximale de 504 263,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14656 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire pour la mise à niveau de quatre stations de pompage dans la Ville de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 504 263,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14656 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153334031
80.01 (20.11)

CM15 1438

Conclure une entente-cadre avec Optimum consultants pour le développement et l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidat(e)s pour l'emploi de pompier, pour la période de décembre 2015 à décembre 2018, pour une somme maximale de 210 884,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-1448 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Optimum consultants, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour procéder au développement et à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour l'emploi de pompier, pour d'une durée de 4 ans, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 210 884,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 15-1448 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense à même le budget de la Direction de la dotation et de la gestion de la main d'oeuvre, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1153521001
80.01 (20.12)

CM15 1439

Accorder à MDA architectes un contrat de services professionnels d'architecture en soutien aux projets d'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 287 533,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14693 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, MDA architectes, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'architecture en soutien aux projets d'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 287 533,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14693 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153334033
80.01 (20.13)

CM15 1440

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Legico-CHP inc. (100 718,10 \$, taxes incluses), pour des évaluations de coûts de projets de construction en architecture - Appel d'offres public 15-14760 - (4 soum., 1 seul conforme pour le contrat 2) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en architecture;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel le seul soumissionnaire pour le contrat no 2, Legico-CHP inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 100 718,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15 -14760 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156316012
80.01 (20.14)

CM15 1441

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 4164857 Canada inc. un immeuble situé sur la 5^e Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie approximative de 22 999,4 mètres carrés, pour la somme de 3 431 280 \$, taxes incluses, incluant le paiement d'une indemnité aux fins d'agrandissement du parc-nature des Rapides du Cheval Blanc, non taxable au montant de 120 000 \$ / Inscire au registre du domaine public de la Ville aux fins de parc le lot 1 171 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Le conseiller Russell Copeman déclare connaître le président de la compagnie, il préfère ne pas participer aux délibérations et quitte la salle.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la compagnie 4164857 Canada inc., un immeuble situé sur la 5^e Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 171 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 3 431 280 \$, taxes incluses (incluant le paiement d'une indemnité de 120 000 \$, non taxable, pour le remboursement du coût du permis de PIIA préliminaire), le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'inscrire au registre du domaine public de la Ville pour fins de parc le lot 1 171 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'accepter les stipulations faites en faveur de la Ville au contrat de services professionnels intervenu entre la compagnie 4164857 Canada inc. et M^e Tiziana Cirigliano, notaire, par lequel cette dernière est déclarée sa fiduciaire afin que le coût d'acquisition payé par la Ville pour l'acquisition de l'immeuble faisant l'objet des présentes lui soit remis directement et qu'elle en dispose, le tout conformément aux termes et conditions dudit contrat de services professionnels.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150783004
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1442

Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et le CLD Les Trois Monts, la Corporation de développement économique et communautaire Saint-Léonard et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés:

- Centre local de développement Les Trois Monts;
- Corporation de développement économique et communautaire Saint-Léonard;
- Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

1155175009
80.01 (20.16)

CM15 1443

Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme le Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace au 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors, situé au 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 421,75 mètres carrés, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Le Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace d'une superficie d'environ 421,75 mètres carrés au 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors, situé au 2000, chemin Remembrance, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt;

- 2 - de mandater le chef de division du Bureau du Mont-Royal afin de faire respecter les obligations des Amis de la montagne de produire un plan d'action ainsi que le rapport d'activité annuel en relation avec l'utilisation des surplus générés par cette occupation.

Adopté à l'unanimité.

1154069012
80.01 (20.17)

CM15 1444

Accorder une contribution maximale et non récurrente de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 100 000 \$ à la Corporation événements d'hiver de Québec, pour soutenir l'organisation et la tenue d'une étape du Ski Tour Canada 2016 à Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 100 000 \$ en 2015 et 50 000 \$ en 2016, incluant les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Corporation événements d'hiver de Québec pour la réalisation d'une étape du *Ski Tour Canada 2016* à Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 100 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;
- 3 - d'approuver le projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Corporation événements d'hiver de Québec, établissant les modalités et conditions d'octroi de la contribution financière et du soutien en biens et services;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156340004
80.01 (20.18)

CM15 1445

Accorder un soutien financier de 1 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016 / Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité publique et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, établissant les modalités entre les trois parties pour une contribution de 2 M\$ au CPRMV, soit 1 M\$ de la Ville de Montréal et 1 M\$ du ministère de la Sécurité publique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016, dans le cadre du budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité Publique suppléant et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence relativement à une contribution de 2 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, soit 1 M\$ de la Ville de Montréal et 1 M\$ du ministère de la Sécurité Publique, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3 - d'autoriser le maire de Montréal à signer ce projet de convention, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1157065002
80.01 (20.19)

CM15 1446

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Mabarex inc. pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les réacteurs au rayonnement ultraviolet (UV) des usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14782 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les réacteurs UV des usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs et Pierrefonds;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Mabarex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14782 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156362001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1447

Conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois avec Evoqua Technologies des eaux ltée pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les procédés de génération d'hypochlorite de sodium des usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J. Des Bailleurs - Appel d'offres public 15-14781 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de douze mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les procédés de génération d'hypochlorite de sodium des usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J. Des Bailleurs;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Evoqua Technologies des eaux ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14781 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156362002
80.01 (20.21)

CM15 1448

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en informatique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 736 399,18 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de collaboration à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure, conformément à la loi, une entente de gré à gré avec le Centre de recherche informatique de Montréal inc. (CRIM) afin d'obtenir l'expertise de pointe en informatique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 736 399,18 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1157076001
80.01 (20.22)

CM15 1449

Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) et sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI);
- 2 - de rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) et de financer ce remboursement à même les revenus générés au 20 avril 2015 par le transfert des activités FLS à l'agglomération de Montréal;

- 3 - de mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal, de ses encadrements et de ses mécanismes de suivi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155175010
80.01 (20.23)

CM15 1450

Accorder une contribution financière maximale de 632 000 \$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour les années 2016 et 2017 pour la création de l'école dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder une contribution financière maximale de 632 000 \$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour la création d'une école entrepreneuriale dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

de reporter l'étude de ce dossier à la prochaine assemblée du conseil municipal afin de permettre d'apporter des éclaircissements sur la compagnie et les modalités de versement de la contribution ainsi que des correctifs au projet de convention, conformément au 2^e paragraphe de l'article 80 *du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Un débat restreint s'engage sur la proposition de report de la conseillère Lavigne Lalonde et du conseiller Caldwell.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report de la conseillère Lavigne Lalonde et du conseiller Caldwell.

Le président du conseil demande l'appel du vote et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 20

Contre : 40

Le président du conseil déclare la proposition de report de la conseillère Lavigne Lalonde et du conseiller Caldwell rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1155175011
80.01 (20.24)

CM15 1451

Accorder un soutien financier pour un montant maximal de 15 M\$ à l'Administration portuaire de Montréal dans le cadre du projet de réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime Iberville, en provenance du PTI du Service de la mise en valeur du territoire / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier pour un montant maximal de 15 M\$ à l'Administration portuaire de Montréal, dans le cadre du projet de réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime Iberville, en provenance du PTI du Service de la mise en valeur du territoire, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (dossier 1150604003);
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150604005
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) et 80.01 (20.27) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1452

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres collectives avec Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) pour la fourniture, sur demande, de divers types de carburants, pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune - Appel d'offres public 15-14232 (6 soum.)

Le conseiller Pierre Desrochers déclare son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et quitte la salle.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation d'un an chacune, pour la fourniture, sur demande, de divers types de carburants;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles indiqués en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14232 et aux tableaux de prix reçus joint au dossier décisionnel :

| Firmes | Articles |
|---------------------|--|
| Énergie Valero inc. | Essence régulière sans plomb, Essence Super sans plomb |
| Pepco Énergie Corp. | Mazout #1 et Mazout # 2, Diesel coloré standard, Diesel coloré pour génératrice, Diesel arctique |

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1453**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc. (2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 15-14689 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14689 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

| Firme | Somme maximale | Contrat |
|----------------------|-----------------------|----------------|
| EnGlobe Corp. | 3 149 337,71 \$ | 1 |
| Groupe Qualitas inc. | 2 918 065,50 \$ | 2 |
| Groupe ABS inc. | 2 759 905,89 \$ | 3 |
| Labo S.M. inc. | 2 352 445,99 \$ | 4 |
| Consultants GHD ltée | 2 244 771,90 \$ | 5 |
| Solmatech inc. | 1 831 839,19 \$ | 6 |

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1153855001
80.01 (20.27)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1454

Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

Un débat s'engage.

Le président du conseil demande au conseiller Réal Ménard de retirer le mot « faux » utilisé lors de sa réplique aux différentes interventions. Ce dernier s'exécute et remplace le mot « faux » par le mot « inapproprié ».

Adoptée à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1155334003
80.01 (30.01)

CM15 1455

Renouveler l'imposition d'une réserve foncière à des fins d'habitation sociale et communautaire sur les lots 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de renouveler l'imposition d'une réserve à des fins d'habitation sociale ou communautaire sur les lots 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les procédures requises à ces fins;

Adopté à l'unanimité.

1154903001
80.01 (30.02)

CM15 1456

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ., c. E-20.001);

de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2015, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

1152021001
80.01 (30.03)

CM15 1457

Appuyer la cession de l'entente du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) du comité de transition de la CRÉ de Montréal à l'organisme Concertation régionale de Montréal / Autoriser la prise en charge par l'agglomération de Montréal des différentes décisions en lien avec l'abolition de la CRÉ de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'appuyer la cession de l'entente du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) du comité de transition de la CRÉ de Montréal à l'organisme Concertation régionale de Montréal;
- 2 - d'autoriser la prise en charge par l'agglomération de Montréal du passif éventuel de 529,947 \$ reliés aux indemnités de départ des anciens employés de la CRÉ de Montréal qui furent embauchés par l'organisme Concertation de Montréal;
- 3 - d'autoriser la prise en charge du déficit de solvabilité du régime de retraite interentreprises des anciens employés de la CRÉ de Montréal estimé à 750 000 \$;
- 4 - d'accepter le montant de 750 000 \$ du comité de transition de la CRÉ de Montréal représentant le montant du déficit de solvabilité du régime de retraite interentreprises des anciens employés de la CRÉ de Montréal et lui donner quittance finale dans ce dossier;
- 5 - d'adopter la résolution au fait que l'organisme la CRÉ de Montréal se retire à titre d'employeur partie au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) à compter du 31 août 2015. Le déficit de solvabilité de la CRÉ dans le RREMQ sera déterminé lors de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2016, dont les résultats seront connus au plus tard le 30 septembre 2017, et que l'agglomération de Montréal sera responsable de verser les sommes requises à la caisse de retraite du RREMQ en 2017 ainsi que les frais afférents se rapportant à l'évaluation actuarielle qui fera état du retrait d'employeur.

Adopté à l'unanimité.

1156068002
80.01 (30.04)

CM15 1458

Approuver l'imposition de deux réserves foncières la première, à des fins d'habitations communautaires et sociales, sur les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant aux 1300 à 1330, rue Saint-Antoine Ouest, et la deuxième, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, le tout sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver conformément à l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la décision du comité exécutif d'imposer deux réserves foncières, la première, à des fins d'habitations communautaires et sociales, sur les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant aux 1300 à 1330, rue Saint-Antoine Ouest, et la deuxième, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, le tout sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1152931001
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 16 h 59, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 14 décembre 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 14 décembre 2015 - 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Claude Dauphin, Mme Elsie Lefebvre et M. Peter McQueen.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais et M. Jeremy Searle.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------------|--|--|
| M. Louis Langevin | M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) | Questionnement sur le refus de l'Administration de répartir le paiement du compte de taxes en 12 versements / Intérêts et pénalités imposées aux propriétaires |
| Mme Helena Fletcher | M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) | Sauvegarde du boisé de l'Anse-à-l'Orme, conservation et acquisition des espaces verts |
| M. Pierre-Michel Jean-Louis | M. Denis Coderre (M. Manon Gauthier) | Demande de référence afin de développer de nouveaux projets pour la jeunesse et la culture / Demande de la prise d'un selfie avec le maire, en appui à la jeunesse |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-------------------------|---|---|
| Mme Lisa Mintz | M. Réal Ménard | Interrogations au sujet de la terre de remblai qui est à proximité de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques à l'effet qu'elle peut contenir des matières toxiques – demande de rencontre |
| M. Michael Edgar Robert | M. Denis Coderre (M. Francesco Miele) | Résolution du nouvel an du maire à l'effet d'être plus diplomate dans ses propos étant donné son statut d'ambassadeur de Montréal / Plus de respect envers les citoyens souhaité pour 2016 |
| M. Sylvain Duchesne | M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) | Programme Accès Logis – représentations auprès du gouvernement du Québec afin de poursuivre le développement de nouveaux logements sociaux qui répondront plus adéquatement aux réalités de Montréal / Financement adéquat et bonification du programme |
| M. Laurent Morissette | M. Denis Coderre (M. Aref Salem) | Assurance que les craintes sur la réduction sur la place aux piétons et aux personnes à mobilité réduite sont non fondées |
| M. Jean-Claude Lanthier | M. Denis Coderre (M. Anie Samson) | État de situation dans le dossier du port de la muselière dans le cadre du Règlement sur le contrôle des animaux / Privilégier la sécurité des citoyens |
| M. Francis Lapierre | M. Denis Coderre (M. Aref Salem) | Accord de Paris sur les gaz à effet de serre – Modification des politiques et favoriser le financement du transport en commun / Demander au gouvernement fédéral des crédits afin d'implanter un tramway sur le boulevard Pie-IX |
| Mme Melissa Proietti | M. Denis Coderre | Demande de rencontre afin de présenter le document détaillant les activités du Festival Under Pressure sur les interventions sociales et communautaires auprès des jeunes et des adultes Dépôt de document |
| M. Yves Daoust | M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) | Motifs expliquant les intrusions par le gouvernement du Québec et les villes de Québec et de Montréal dans le fonds de retraite des cols bleus et autres régimes / Imposition de sanctions trop sévères dans le cadre du débrayage illégal des cols bleus Dépôt de document |
| Mme Susan Stacho | M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis) | Sauvegarde de la falaise Saint-Jacques - invitation à une marche d'exploration, le samedi 19 décembre |
| Mme Sonja Susnjar | M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (Mme Manon Barbe) | Projet Wanklin et travaux majeurs dans le secteur de l'échangeur Turcot – reconsidérer la construction de 786 logements dans ce secteur / Difficultés de circulation pour les camionneurs lors des travaux du projet Wanklin |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 19 h 43.

À 19 h 44, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10).

CM15 1459

Approuver le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération, entériner le plan d'action, mandater les services pour mettre en oeuvre les actions qui les concernent et mandater le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) pour assurer le suivi de la mise en oeuvre et en faire le bilan

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'entériner son plan d'action;
- 3 - de mandater les services pour mettre en oeuvre les actions qui les concernent;
- 4 - de mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du plan d'action et en faire le bilan.

Un débat s'engage.

Le conseiller Craig Sauvé soulève une question de privilège mentionnant qu'il n'apprécie pas que l'on accuse les élus d'un manque de rigueur faisant suite aux propos du conseiller Russell Copeman.

La mise au point ayant été faite, le président du conseil invite à la poursuite du débat.

Adopté à l'unanimité.

1150219002
80.01 (30.06)

CM15 1460

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (27 450 821,49 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (27 450 821,49 \$).

Adopté à l'unanimité.

1153196003
80.01 (30.07)

CM15 1461

Autoriser l'utilisation de 26 672 445,94 \$ des contributions volontaires effectuées conformément à la politique de gestion de la dette pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'utilisation de la somme de 26 672 445,94 \$ des contributions volontaires effectuées conformément à la politique de gestion de la dette pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

1153894003
80.01 (30.08)

CM15 1462

Autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs des directions dont les projets requièrent une autorisation en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), à s'engager, au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de soixante jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs de la Direction de l'eau potable, de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ou leur représentant autorisé, à s'engager, au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de soixante jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

1153334032
80.01 (30.09)

CM15 1463**Autoriser une dépense de 1 201 776,19 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation du plan stratégique de densification des espaces administratifs de l'édifice Louis-Charland**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 201 776,19 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation du plan stratégique des espaces administratifs, applicable à l'édifice Louis-Charland (0410), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155892003
80.01 (30.10)

À 20 h,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude des articles 51.02 et 51.03 immédiatement après l'article 80.01 (30.10).

La proposition est agréée.

CM15 1464**Nominations au Conseil des Montréalaises**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2213;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1- de nommer les personnes suivantes au Conseil des Montréalaises :
 - Mme Zina Laadj, en remplacement de Mme Lorraine Cadotte, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2018;
 - Mme Sharon Hackett, à titre de membre, pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en décembre 2018;
 - 2- de reconduire Mme Sharon Hackett à titre de vice-présidente, pour un mandat de deux ans, jusqu'en décembre 2017.
-

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1154233006

CM15 1465

Nominations au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2212;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes au Conseil Jeunesse de Montréal :

- 1- M. François Marquette à titre de président, en remplacement de M. Mountagha Sow, pour un mandat d'un an, soit jusqu'en décembre 2016;
- 2- M. Pascal Rousseau à titre de vice-président, en remplacement de Mme Rym El-Ouazzanim, pour un mandat d'un an, soit jusqu'en décembre 2016;
- 3- M. Albert Phung Khai-Luan, en remplacement de M. Mountagha Sow, à titre de membre, pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2018;
- 4- M. Michael Wrobel, en remplacement de M. Dhaneshan Kistnasamy, à titre de membre, pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2018;
- 5- M. Jérémy Gareau en remplacement de M. Jean-Philippe Gagnon, à titre de membre, pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2018.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.03 1156467001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1466

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime d'Iberville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime d'Iberville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1150604003
80.01 (42.01)

CM15 1467

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153227002
80.01 (42.02)

CM15 1468

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1154360002
80.01 (42.03)

CM15 1469

Nommer Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1156811012
80.01 (51.01)

CM15 1470

Mettre fin à la nomination de Madame Lorraine Pagé, à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de mettre fin à la nomination de madame Lorraine Pagé à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

1151333014
80.01 (51.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1471

Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 223 200,97 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2162;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 223 200,97 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Caldwell soulève une question de privilège mentionnant que le conseiller Rotrand laissait entendre qu'il était philosophiquement contre la recherche de revenus autonomes pour la STM pour l'affichage.

La vice-présidente du conseil invite les élus à poursuivre les délibérations.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1156756004

CM15 1472

Autoriser une dépense additionnelle de 35 108,74 \$, taxes incluses, soit 32 138,96 \$ (CM12 0311) et 2 969,78 \$ (CM13 0131), pour défrayer le coût mensuel de la période du 1^{er} au 30 septembre 2015 des services de communications téléphoniques et informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM + du service téléphonique 311 de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2172;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 35 108,74 \$, soit 32 138,96 \$ (CM12 0311) et 2 969,78 \$ (CM13 0131), pour défrayer le coût mensuel de la période du 1^{er} au 30 septembre 2015, des services de communications téléphoniques et informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM + du service téléphonique 311 de la Ville de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1156029001

CM15 1473

Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour une somme maximale de 131 716,41 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 / Approuver un projet de renouvellement de contrat de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2168;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de maintenance de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, pour une somme maximale de 131 716,41 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1155032001

CM15 1474

Accorder un contrat à Groupe Sani-tech pour la fourniture et l'installation de casiers dans les vestiaires du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 166 834,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14718 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2173;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Sani-Tech inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de casiers dans les vestiaires du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 834,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14718 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 15, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

À 20 h 28, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1157055001

CM15 1475

Accorder un contrat à Les Constructions A.G.L.P. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à l'aréna Raymond-Bourque situé au 2345, boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 955 406,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5784 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2175;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 955 406,32 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à l'aréna Raymond-Bourque, située au 2345, boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions A.G.L.P., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 917 190,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5784;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1150652008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1476

Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 7 396 377,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5809 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2176;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 396 377,10 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Unigesco inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 044 168,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5809;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1156676002

CM15 1477

Accorder un contrat de services professionnels à Patenaude Trempe Van Dalen inc. pour des services spécialisés en performance d'enveloppe dans le cadre du Centre de services animaliers municipal - Dépense totale de 107 317,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-14759 (1 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2184;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 107 317,38 \$, taxes incluses, pour retenir les services d'un consultant spécialisé en performance d'enveloppe dans le cadre du projet du Centre de services animaliers municipal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Patenaude Trempe Van Dalen inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 102 207,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14759, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1155110001

CM15 1478

Approuver un projet de protocole d'accord entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal / Accorder un contrat de collaboration à l'Office national du film du Canada pour la réalisation et la production d'une oeuvre numérique immersive présentée au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal en 2017, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2185;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'accord entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal (Espace pour la vie) pour affirmer leur volonté de collaborer à la production d'oeuvres originales et à l'exploitation d'oeuvres existantes, entre autres;
- 2- d'accorder un contrat de collaboration à l'Office national du film du Canada relativement à la réalisation et la production d'une oeuvre numérique immersive présentée au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal en 2017, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1150461001

CM15 1479

Autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période additionnelle de douze mois, à compter du 1^{er} décembre 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant un loyer mensuel de 12 605,30 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2188;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser le prolongement de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de douze mois à compter du 1^{er} décembre 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de 1995;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1151027011

CM15 1480

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Canada-St-Nicolas Holdings ULC, à des fins de bureau et d'entreposage, un local d'une superficie d'environ 308,58 mètres carrés, au 1^{er} étage et au sous-sol de l'immeuble situé au 410, rue Saint-Nicolas, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2016, moyennant un loyer total de 241 173,67 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2189;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Canada-Saint-Nicolas Holdings ULC, à des fins de bureaux et d'entreposage, un local d'une superficie d'environ 308,58 mètres carrés, au 1^{er} étage et au sous-sol de l'immeuble situé au 410, rue Saint-Nicolas, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2016, moyennant un loyer total de 241 173,67 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1154069008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1481

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Hamel Chevrolet Buick GMC Itée, aux fins d'entreposage extérieur de véhicules automobiles, un site composé de trois terrains ayant une superficie totale de 4 706 mètres carrés, sur le boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour deux périodes de cinq ans chacune, à compter du 1^{er} mai 2014, pour un loyer total de 207 096,10 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2191;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Hamel Chevrolet Buick GMC Itée, aux fins d'entreposage extérieur de véhicules automobiles, un site composé de trois terrains ayant une superficie totale de 4 706 mètres carrés, sur le boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour deux périodes de cinq ans chacune, à compter du 1^{er} mai 2014, pour un loyer total de 207 096,10 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 CTC1155941006

CM15 1482

Approuver un projet de convention de prolongation de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, à des fins de bureau et d'archivage, des espaces d'une superficie d'environ 1 825 pieds carrés, situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2193;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de prolongation de prêt de locaux par laquelle la Ville prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, à des fins de bureau et d'archivage, des espaces d'une superficie d'environ 1 825 pieds carrés, situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016, le tout selon les termes et conditions stipulés à la convention de prolongation de prêt de locaux;
- 2- d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 18 095 \$ et la dépense d'énergie pour un montant annuel de 4 500 \$;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2016 et les suivantes;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1155840012

CM15 1483

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à la Fondation de Gaspé Beaubien pour l'organisation de l'événement AquaHacking 2016 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2203;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$, à la Fondation de Gaspé Beaubien pour l'organisation de l'événement AquaHacking 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1154217005

CM15 1484

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le « Défi OSEntreprendre », dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2198;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$, à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi OSEntreprendre, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1150191008

CM15 1485

Accorder un contrat à Alcis pour l'achat d'équipements sportifs pour les compétitions extérieures d'athlétisme au complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016, pour une somme maximale de 115 491,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14783 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2257;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, la firme Alcis, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'achat d'équipements sportifs pour les compétitions extérieures d'athlétisme au complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 491,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14783;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1154332008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1486

Approuver un projet de convention de partenariat, de gré à gré, avec La Presse pour l'achat d'espace publicitaire pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 335 727 \$, taxes incluses - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 163 264,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2261;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la ville et La Presse ltée pour l'achat d'espaces publicitaires dans ses médias, pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 335 727 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 163 264,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1156756005

CM15 1487

Accorder un contrat à Les Entreprises Pera (9016-6919 Québec inc.) pour le remplacement de la passerelle piétonne Isabey-Darnley, dans l'arrondissement de Saint-Laurent et de la Ville de Mont-Royal - Dépense totale de 3 126 716,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 299701 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2264;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 126 716,16 \$, taxes incluses, pour le remplacement de la passerelle piétonne Isabey-Darnley dans l'arrondissement de Saint-Laurent et la Ville de Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Pera (9016-6919 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 982 727,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 299701;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1157000001

CM15 1488

Accorder un contrat de services professionnels à Sustainable Societies Consulting Group LTD pour coordonner jusqu'au 31 décembre 2018, le développement d'un projet de prévention de la criminalité en milieu municipal pour le Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité, pour une somme maximale de 243 172,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14838 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2267;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Sustainable Societies Consulting group LTD, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal pour le Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité (RMPC) les services professionnels requis pour assurer la coordination, jusqu'au 31 décembre 2018, du projet de « Prévention de la criminalité en milieu municipal », pour une somme maximale de 243 172,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14838 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1157065004

CM15 1489

Accorder un soutien financier non récurrent de 425 000 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la tenue du Festival Eurêka! du 10 au 12 juin 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2278;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 425 000 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la préparation et la tenue du Festival Eurêka! qui aura lieu du 10 au 12 juin 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1150191007

CM15 1490

Accorder un soutien financier 70 000 \$, pour l'année 2015, à Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), Direction régionale de santé publique, pour participer à la réalisation de l'enquête TOPO 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2280;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 70 000 \$, pour l'année 2015, à Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), (Direction régionale de santé publique), pour participer à la réalisation de l'enquête TOPO 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1156368004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1491

Faire un don de 100 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2276;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de faire un don de 100 000 \$ à Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2015;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1153570010

CM15 1492

Accorder un soutien financier et technique totalisant 525 000 \$ à Montréal en fêtes, pour la réalisation de « Montréal en fêtes et le spectacle du Nouvel An » dans le Vieux Montréal, dont 375 000 \$ en soutien financier et 150 000 \$ en soutien technique, pour les années 2015, 2016 et 2017 / Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier et technique à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2281;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier et technique totalisant 525 000 \$, pour les années 2015, 2016 et 2017 à Montréal en fêtes pour la tenue de « Montréal en fêtes et le spectacle du Nouvel An » dont la somme de 375 000 \$, en argent et une valeur de 150 000 \$, en soutien technique pour les trois années concernées;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire au Service de la culture de 125 000 \$ en 2015 et de 125 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale;
- 4- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 125 000 \$ pour l'exercice 2017;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1150679024

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1493

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de deux étages situé au 5775, boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2206;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de deux étages situé au 5775 boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1156894007

CM15 1494

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice industriel de deux étages situé au 2900, avenue Marie-Curie, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2207;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice industriel de deux étages au 2900, avenue Marie-Curie, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1156894008

CM15 1495

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2210;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

Il est décrété d'accepter la délégation, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2015, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1152021002

CM15 1496

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (68 248 700,92 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2214;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (68 248 700,92 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1153196002

CM15 1497**Autoriser l'utilisation d'une mesure d'allègement fiscal d'un montant de 40 M\$ pour le site Parc d'entreprises - Pointe Saint-Charles, pour l'année 2015**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2217;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'utilisation d'une mesure d'allègement fiscal au montant de 40 M\$ en 2015, permettant ainsi de reporter la taxation des coûts de décontamination reliés à l'usine d'assainissement des eaux de la rivière souterraine du Parc d'entreprises Pointe Saint-Charles et d'augmenter les surplus libres accumulés de la ville centre du même montant.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1156068001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1498**Accepter que tous les promoteurs signataires d'ententes comportant l'obligation de réaliser des logements abordables privés puissent se prévaloir, à leur choix, soit des critères tels que stipulés dans leur entente soit de critères modifiés dans le cadre de l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2284;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter que tous les promoteurs signataires d'ententes comportant des engagements en vertu de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, et comportant l'obligation de réaliser des logements abordables privés, tant les signataires d'ententes bilatérales conclues entre un promoteur et la Ville de Montréal que les signataires d'engagements pris unilatéralement en faveur de cette dernière, puissent se prévaloir, à leur choix, soit des critères tels que stipulés dans leur entente soit des critères modifiés comme suit :

- Toute exigence d'une superficie minimale est supprimée pour les logements abordables privés offerts en location, ainsi que pour les logements abordables privés d'une et deux chambre(s) à coucher offerts en vente;
- En ce qui a trait au prix maximal des logements abordables privés d'une chambre à coucher offerts en vente, toute référence au sous-paragraphe a) du paragraphe 4 de l'article 4 du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168)* (actuellement 200 000 \$) est remplacée par une référence au sous-paragraphe c) du paragraphe 4 de l'article 4 du *Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035)* (actuellement 250 000 \$);

- En ce qui a trait aux logements abordables privés offerts en vente, la typologie studio est ajoutée et son prix de vente maximal est établi en référence au sous-paragraphe a) du paragraphe 4 de l'article 4 du Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035) (actuellement 200 000 \$);
- En ce qui a trait aux loyers maximaux des logements abordables privés offerts en location, les loyers maximaux stipulés dans les ententes sont remplacés par les loyers maximaux prévus dans la Stratégie d'inclusion révisée.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1156692002

CM15 1499

Adopter la nouvelle « Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal » et la « Directive sur la gouvernance des données »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015 par sa résolution CE15 2256;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la nouvelle « Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal » et la « Directive sur la gouvernance des données de la Ville de Montréal ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1157130001

CM15 1500

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1154778003

CM15 1501

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour financer le Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1154815008

CM15 1502

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1151097016

CM15 1503

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1150032005

CM15 1504

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant de la compétence du conseil municipal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1151097008

CM15 1505

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1153690005

CM15 1506

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1151097013

CM15 1507

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1151097015

CM15 1508

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1153690007

CM15 1509

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1153690003

CM15 1510

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1153690002

CM15 1511

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1154815009

CM15 1512

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le Programme soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1154815007

CM15 1513

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1155075002

CM15 1514

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1156032002

CM15 1515

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles », l'objet du règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.16 1150706008

CM15 1516

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.17 1151097009

CM15 1517

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.18 1151097010

CM15 1518

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donnée par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.19 1154631011

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1519

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 380 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projet immobiliers

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 380 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 novembre 2015, par sa résolution CE15 2086;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 380 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1154360001

Règlement 15-096

CM15 1520

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 novembre 2015, par sa résolution CE15 2088;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1153227003

Règlement 15-097

CM15 1521

Nommer le « parc François-Martineau » dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2246;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer « parc François-Martineau » le parc constitué du lot 3 209 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1154521010

CM15 1522

Renommer « bibliothèque Yves-Ryan » la bibliothèque Charleroi dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015 par sa résolution CE15 2247;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Gilles Deguire
M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer « bibliothèque Yves-Ryan » la bibliothèque située au 4740, rue de Charleroi et connue actuellement sous le nom de bibliothèque Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1154521006

CM15 1523

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner Mme Mary Deros à titre de mairesse suppléante, pour les mois de janvier, février, mars et avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM15 1524**Motion de l'opposition officielle pour encadrer le développement au parc Jean-Drapeau**

Attendu la grande valeur patrimoniale et urbanistique du parc Jean-Drapeau qui comprend l'île Sainte-Hélène, le premier grand parc montréalais inauguré en 1874 pour la population et en partie constitué en site du patrimoine par la Ville de Montréal en 2007;

Attendu les événements récents associés à la gestion du parc et le report des projets de mise en valeur programmés en vue des anniversaires de 2017 (375^e de Montréal, 150^e du Canada et 50^e d'Expo 67);

Attendu que la Ville s'apprête à investir 70 millions de dollars pour un projet d'aménagement comprenant la création d'un amphithéâtre de 65 000 places qui compromet le milieu naturel actuel;

Attendu que la décision de construire un amphithéâtre a été prise sans que la population ne soit consultée;

Attendu les vives préoccupations soulevées au sein de la population par l'évocation de projets de privatisation de diverses parties de ce territoire;

Attendu que le Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles, adopté par la Ville de Montréal en 1993, n'a pas encore été actualisé malgré plusieurs tentatives qui ont échoué;

Attendu l'adoption, en janvier 2015, d'une résolution par Héritage Montréal demandant l'octroi d'un statut particulier au parc Jean-Drapeau et la tenue de consultations publiques indépendantes sur les orientations et modalités d'un nouveau plan directeur;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin

que le comité exécutif de la Ville de Montréal mandate les services municipaux et l'Office de consultation publique de Montréal pour engager une démarche de mise à jour du plan directeur de 1993 avec la collaboration de la Société du Parc Jean-Drapeau et du Conseil du patrimoine de Montréal, avant d'aller de l'avant avec le projet d'amphithéâtre.

Un débat s'engage.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège en ce qui a trait aux sous-entendus exprimés par le conseiller Croteau sur les liens qu'il aurait avec l'entreprise Evenko.

Le président du conseil invite le conseiller Croteau à poursuivre son intervention en évitant les insinuations malheureuses.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée pour l'article 65.02.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey et Ouellet (17)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Pagé, McIntyre, Marinacci, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars, Duchesne et Shanahan (45)

Résultat: En faveur : 17
Contre : 45

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM15 1525

Motion de l'opposition officielle contre le dépôt de documents séance tenante

Attendu que la recommandation 53 du Rapport final de la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction* propose d'« imposer un délai minimal pour le dépôt au conseil municipal des documents relatifs à l'octroi des contrats publics »;

Attendu que la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et la Ligue d'action civique ont défendu cette position;

Attendu que les élus sont responsables des votes et décisions prises au conseil de la ville;

Attendu que les élus ont le devoir de s'assurer de la bonne utilisation des deniers publics;

Attendu qu'une lecture approfondie des dossiers à l'étude est nécessaire à une prise de décision éclairée;

Attendu que la remise séance tenante de documents pertinents aux sujets inscrits à l'ordre du jour rend difficile, sinon impossible, une étude rigoureuse des dossiers concernés;

Attendu que, depuis novembre 2013, la valeur totale des dépenses liées aux documents remis séance tenante excède 170 millions de dollars;

Attendu que l'article 41 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* précise que « l'ordre du jour de chaque séance du conseil doit être dressé par le comité exécutif, déposé au bureau du greffier au moins trois jours avant la date de la séance et une copie doit en être transmise, par la poste, à chaque membre du conseil en même temps qu'un avis de convocation »;

Attendu que l'article 16.1 du décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal stipule que « La copie de l'ordre du jour définitif qui [...] est transmise aux maires des municipalités reconstituées doit également être accompagné [sic] de tout document pertinent aux sujets inscrits;

Attendu que d'autres villes ont démontré la faisabilité d'éviter les dépôts séance tenante en modifiant leurs pratiques;

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par M. Alex Norris

que le comité exécutif remette tous les documents pertinents aux sujets inscrits à l'ordre du jour définitif au moins trois jours avant la date de la séance du conseil de Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

À 22 h 02,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

La conseillère Elsie Lefebvre intervient sur la prolongation des travaux du conseil et indique ne pas s'y opposer mais en appelle à une réflexion des élus siégeant à la Commission de la présidence du conseil. En effet, elle indique que tout le débat qui a eu cours à cette commission sur l'horaire des conseils en termes de conciliation travail famille l'a été autour de la prévisibilité de cet horaire et elle s'interroge à savoir s'il y aura des pénalités décernées aux élus si ces derniers devaient s'absenter en dehors de la plage horaire décrétée pour les travaux du conseil.

Le leader de la majorité s'engage à soumettre cette réflexion lors de la prochaine séance de la Commission de la présidence du conseil et à consulter la conseillère à cet égard.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Lorraine Pagé

appuyé par M. Sylvain Ouellet

d'amender la motion sous étude comme suit :

- de remplacer au 1^{er} « Résolu » les mots « tous les documents » par « les sommaires décisionnels »;
- d'ajouter un 2^e « Résolu » qui se lit comme suit :

« que dans les cas d'urgence ou de force majeure, les sujets inscrits à l'ordre du jour définitif pour lesquels les sommaires décisionnels n'ont pas été transmis au moins trois jours avant la date de la séance du conseil de Ville de Montréal, peuvent être traités suivant :

- un débat spécifique afin que le comité exécutif puisse faire la démonstration du caractère urgent ou de force majeure;
- un vote au 2/3 des membres du conseil ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Pagé et Ouellet recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

de référer la proposition d'amendement ainsi que la présente motion à la Commission de la présidence du conseil, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Luc Ferrandez

de procéder à un vote à main levée sur la proposition des conseillers Rotrand et Perez à l'effet de référer la proposition d'amendement ainsi que la présente motion à la Commission de la présidence du conseil.

Le président du conseil met aux voix la proposition des conseillers Rotrand et Perez et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 37
Contre : 20

Le président du conseil déclare la proposition de référer l'amendement ainsi que la motion de l'article 65.01 à la Commission de la présidence du conseil des conseillers Rotrand et Perez adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM15 1526

Motion de l'opposition officielle demandant à Aéroports de Montréal et à Transports Canada de rendre publiques toutes les données sur les mouvements aériens de l'aéroport international Pierre-Élliott-Trudeau

Attendu qu'un comité consultatif sur le climat sonore existe depuis plusieurs années et regroupe des représentants des villes de Dorval, Pointe-Claire et Montréal, de l'arrondissement de Saint-Laurent, de Transport Canada, de Nav Canada, du gouvernement du Québec, des transporteurs aériens ainsi que des membres de la direction d'Aéroports de Montréal;

Attendu que la Direction de la santé publique de Montréal (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux du Québec énumère, dans un avis de santé publique publié en 2014, les risques sanitaires associés au bruit des mouvements aériens à l'aéroport Montréal-Trudeau, comme la gêne, la perturbation du sommeil et l'hypertension;

Attendu que des sonomètres installés par la DSP à proximité de l'aéroport Montréal-Trudeau ont enregistré des dépassements du niveau de bruit recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé;

Attendu qu'Aéroports de Montréal a placé des sonomètres autour de l'aéroport Montréal-Trudeau, dans différents secteurs de l'île de Montréal, mais qu'il ne rend pas publiques en temps réel les données des niveaux de bruit mesurés à l'aide de ces appareils, se contentant de donner une fois par année les courbes d'ambiance sonore;

Attendu que d'autres aéroports, comme celui d'Heathrow à Londres, rendent publiques les données des niveaux de bruit mesurés en temps réel, de même que les traces radar;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil municipal demande à Aéroports de Montréal et à Transports Canada de mettre en œuvre la recommandation 3 de l'avis de la DSP : « rendre publiques toutes les données sur les mouvements aériens ainsi que les données en temps réel des niveaux de bruit mesurés à l'aide de sonomètres placés par ADM autour de l'aéroport ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'amender la motion sous étude comme suit :

- de retirer au 2^e « Attendu » immédiatement après le mot « bruit » les mots « des mouvements aériens à l'aéroport Montréal-Trudeau » et de les remplacer par les mots « environnemental provenant de sources mobiles (transport routier, aérien et ferroviaire) »;

- d'ajouter un « Attendu » entre le 2^e et le 3^e « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu qu'un comité sur le bruit urbain existe à la Ville de Montréal et qu'il a pour mandat notamment d'établir, en collaboration avec la DSP et les partenaires, une carte de bruit des quartiers montréalais ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Salem et Thuillier recevable et elle est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.03, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

Le maire, M. Denis Coderre, le chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez et le président du conseil, M. Frantz Benjamin, offrent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

À 22 h 28, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE

Annexe - Article 7.04

**INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2015
Le 14 décembre 2015**

Celzi, Richard, Chitilian, Harout, Clément-Talbot, Catherine, DeSousa, Alan, Gadoury, Marc-André, Gagnier, Pierre, Gibeau, Jean-Marc, Lattanzio, Patricia R., Miele, Francesco, Ouellet, Sylvain, Popeanu, Magda, Shanahan, Steve.

Annexe - Article 7.07

**DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2015
Le 14 décembre 2015**

Beis, Dimitrios, Bergeron, Richard, Chitilian, Harout, Coderre, Denis, Copeman, Russel, Desrochers, Pierre, Gauthier, Manon, Ménard, Réal, Perez, Lionel, Rouleau, Chantal, Salem, Aref, Samson, Anie, Vallée, Monique.